
**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES DE L'INDONESIE CONCERNANT UN
NAVIRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE DES NAVIRES INN DE LA
CTOI DE 2024**

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 6 mai 2024

OBJECTIF

Transmettre les informations supplémentaires qui ont été adressées par l'Indonésie au Secrétariat de la CTOI, au Comité d'Application pour l'aider à prendre une décision sur :

- un navire inclus dans la Proposition de liste des navires INN de la CTOI de 2024 : Pièce jointe 2 du document IOTC-2024-CoC21-07.

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU SECRETARIAT DE LA CTOI

L'Indonésie a fourni les informations complémentaires reproduites à l'annexe 1.

RECOMMANDATION

Que le CdA21 :

- PRENNE CONNAISSANCE des informations fournies dans le document IOTC-2024-CoC21-07_Add2, qui l'aideront dans ses délibérations sur le navire de pêche, BELMETI, qui figure sur le projet de liste des navires INN de la CTOI pour 2024.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'INDONÉSIE CONCERNANT UN NAVIRE DANS LE PROJET DE LISTE DE NAVIRES INN DE LA CTOI POUR 2024

En ce qui concerne le rapport et les informations complémentaires de l'Australie concernant le navire de pêche KM BELMETI, qui figure sur le projet de liste des navires INN de la CTOI pour 2024, l'Indonésie souhaite fournir les informations complémentaires suivantes :

1. En ce qui concerne les informations supplémentaires de l'Australie selon lesquelles ils ont informé l'Indonésie de l'activité INN le 4 octobre 2022 (74 jours après l'activité de pêche illégale) et 439 jours avant que l'Australie ne notifie à l'Indonésie son intention de soumettre les informations à la CTOI, l'Indonésie a reçu des informations du Secrétariat du Plan d'action régional sur la pêche INN (« Secrétariat du PAR Pêche INN ») selon lesquelles ils ont reçu le rapport de l'Australie sur un navire de pêche indonésien pénétrant dans la ZEE de l'Australie. Toutefois, l'intention de l'Australie de soumettre les informations à la CTOI n'a pas été mentionnée dans le rapport fourni au Secrétariat du PAR Pêche INN. Par conséquent, le point focal de l'Indonésie pour le PAR Pêche INN et le commissaire indonésien près la CTOI n'ont pas été informés au préalable que l'Australie avait l'intention de soumettre les informations du KM BELMETI à la CTOI.
2. L'Indonésie a déjà pris d'autres mesures pour d'autres cas signalés par le gouvernement australien au Secrétariat du PAR Pêche INN après qu'une enquête a été menée et que la culpabilité a été prouvée en imposant de multiples sanctions administratives en fonction du niveau de l'affaire. Toutefois, l'Indonésie a besoin de données et d'informations détaillées pour approfondir son enquête et coordonner son action avec les différentes institutions concernées. Le gouvernement indonésien prendra des mesures juridiques à l'encontre des navires de pêche indonésiens s'il est prouvé qu'ils sont coupables d'avoir pratiqué la pêche INN.
3. Sur la base des informations initiales fournies par l'Australie le 16 février 2024, l'Indonésie a demandé des informations détaillées sur l'affaire et sur le navire. L'Australie a fourni des informations supplémentaires sur le navire et l'équipage les 19 et 21 février 2024. Toutefois, les informations fournies par l'Australie étaient encore insuffisantes pour permettre à l'Indonésie de mener une enquête plus approfondie et de retrouver le domicile du navire et de l'équipage. L'Indonésie a de nouveau communiqué avec l'Australie pour demander des informations supplémentaires le 4 avril 2024 et le 19 avril 2024 pour demander des informations détaillées concernant l'identité du navire et des équipages. Le 22 avril 2024, l'Australie a fourni à l'Indonésie des photos de l'ensemble de l'équipage du bateau, qui montraient clairement leurs visages, ainsi que les noms et les dates de naissance du capitaine et des membres de l'équipage. Sur la base de ces informations, l'Indonésie a pris les mesures suivantes :
 - a. L'Indonésie a retracé les équipages sur la base de leur identité, fournie par l'Australie, et a découvert que l'un des équipages avait un nom de famille caractéristique des personnes domiciliées dans la région de Rote. En outre, une coordination a été effectuée avec plusieurs responsables de la région, et il a été indiqué que l'équipage vivait dans le village de Papela - Rote.
 - b. L'officier de la station de surveillance de Kupang, située à 12 heures du village de Papela-Rote, recherche actuellement l'équipage au village de Papela-Rote.
4. Lorsque l'équipage mentionné ci-dessus aura été retrouvé, l'Indonésie prendra d'autres mesures en recueillant un rapport d'enquête relatif au KM BELMETI afin de retrouver la trace du navire, du propriétaire et des autres membres d'équipage impliqués, y compris l'implication d'autres parties (financiers) et l'application de sanctions (pénales et/ou administratives) basées sur la réglementation nationale lorsque la culpabilité aura été prouvée comme indiqué dans le rapport.

-
5. Le ministère des affaires maritimes et de la pêche collabore également avec le ministère de l'intérieur, le gouvernement provincial de NTT et le gouvernement du district de Rote pour recueillir des informations sur les citoyens et l'identité du propriétaire et des autres membres de l'équipage afin de déterminer leur domicile en vue d'une enquête et d'une action ultérieures.
 6. L'Indonésie fournira fréquemment des informations supplémentaires au gouvernement australien et au Secrétariat de la CTOI sur l'avancement de l'enquête sur le KM BELMETI.